

# Comité vaudois « Non à la révision ratée de la LAT »

Secrétariat  
Case postale 1215  
1001 Lausanne  
Tél : 021 796 33 69  
Fax : 021 796 33 82

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Appel de 115 personnalités vaudoises

### Non à une révision de la LAT qui augmenterait la pénurie de logements dans notre canton

**Lausanne, le 12 février 2013 – Le canton de de Vaud serait durement touché par la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), qui aurait notamment pour conséquence d'interdire aux cantons d'augmenter leurs zones à bâtir pendant une période pouvant durer cinq ans. De nombreux projets d'équipements collectifs et de logements seraient menacés de blocages pendant toute cette période, augmentant encore la pénurie.**

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), soumise en votation populaire fédérale du 3 mars prochain, prévoit une disposition transitoire, l'art. 38a, dont les alinéas 1 et 2 ont la teneur suivante :

*« Les cantons adaptent leur plan directeur aux art. 8 et 8a, al. 1, dans les cinq ans à compter de l'entrée en force de la modification du 15 juin 2012. Jusqu'à l'approbation de cette adaptation du plan directeur par le Conseil fédéral, la surface totale des zones à bâtir légalisées ne doit pas augmenter dans le canton concerné ».*

Il ressort de cette disposition que, pendant un délai de cinq ans et jusqu'à l'approbation de l'adaptation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral, tout classement d'une nouvelle zone à bâtir doit être compensé par un déclassement d'une même surface. Or il existe à l'heure actuelle de multiples projets (par exemple à Lausanne, à Morges, et dans bien d'autres régions) qui imposent le classement de nouvelles zones à bâtir, indispensables en particulier pour accueillir les nouveaux habitants du canton.

Compte tenu en particulier du temps nécessaire tant à l'adaptation du plan directeur cantonal – qui devra respecter des directives fédérales inconnues à ce jour – qu'à la réalisation des procédures de déclassement, l'entrée en vigueur de la LAT constituerait un moratoire de fait de plusieurs années sur ces projets vitaux pour le développement du canton.

Face à la menace concrète d'une augmentation de la pénurie de logements, pas moins de 115 personnalités vaudoises rassemblées au sein d'un comité interpartis, rassemblant des dizaines de syndicats, municipaux et députés, les Conseillers nationaux A. Bugnon, O. Feller, O. Français, J.-P. Grin, I. Moret, G. Parmelin et le Conseiller d'Etat Ph. Leuba, appellent le peuple vaudois à rejeter la révision ratée de la LAT le 3 mars prochain.

Pour tous renseignements

Patrick Eperon, Secrétaire du Comité  
Natel: 079 331 19 87